

Modifié par arrêté préfectoral en date du 28 OCTOBRE 1955 dont une ampliation à laquelle étaient jointes les pièces constitutives dudit lotissement a été déposée au rang des minutes de Me Louis PUJOL CAPDEVIELLE, notaire à TARBES le 2 NOVEMBRE 1955, transcrit au bureau des hypothèques de TARBES le 25 NOVEMBRE 1955, volume 2570, n° 37.

Modifié par arrêté du 3 AVRIL 1973, dont une ampliation avec pièces annexes ont été déposées au rang des minutes de Me Louis PUJOL CAPDEVIELLE, notaire à TARBES le 26 AVRIL 1973, publié au premier bureau des hypothèques de TARBES le 18 MAI 1973, vol. 457, n° 29.

Les droits immobiliers suivants :

Dans le bâtiment A :

LE LOT n° 5 : Des locaux à usage commercial sis au rez-de-chaussée, comportant : entrée, bureau, pièce, sanitaire, d'une superficie de 86 m².

- Et les 321/10.000èmes de la copropriété du sol et des parties communes générales.

LE LOT n° 6 : Des locaux à usage de bureaux avec garage à bicyclette sis au rez-de-chaussée et à l'étage escalier privatif intérieur, d'une superficie de 215 m².

- Et les 886/10.000èmes de la copropriété du sol et des parties communes générales.

LE LOT n° 8 : Un local sis au premier étage comprenant : sanitaire et vaste pièce, d'une superficie de 72 m².

- Et les 298/10.000èmes de la copropriété du sol et des parties communes générales.

LE LOT n° 9 : Un local sis au premier étage à usage de WC, d'une superficie de 1,74 m².

- Et les 8/10.000èmes de la copropriété du sol et des parties communes générales.

Dans la cour :

LE LOT n° 25 : Un local à usage de parking situé dans la cour d'une superficie de 11,25 m².

- Et les 9/10.000èmes de la copropriété du sol et des parties communes générales.

ENTREE EN JOUISSANCE : Au jour de l'acte.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation.

